

ANNEXE 8 – lettre d’engagement de respect des préconisations du pré-diagnostic

Nice, le 30 mars 2022

Madame, Monsieur,

Nous avons pris bonne note du rapport de l’étude écologique menée par SOCOTEC et souhaitons par la présente vous faire part de notre engagement de respecter les mesures identifiées que nous déclinons de la manière suivante :

ME 1 : Evitement physique total ou partiel d’habitats

Le plan masse, tel que présenté plus haut, présente des surfaces n’impactant pas l’ensemble de l’assiette foncière. En ce sens, il est envisageable, avec une mise en place conjointe de la ME 2, de considérer certains habitats et milieux comme non-impactés.

- Plusieurs zones de l’assiette foncière du programme seront laissées à l’état naturel et évitées tout au long des travaux, il s’agit notamment du vallon en bordure du terrain, du vallon traversant le terrain et de la partie ouest à forte déclivité sur laquelle il n’est pas prévu de construction.

ME 2 : Mise en défens des secteurs sensibles en phase travaux

Mise en place de balisages et/ou barrières autour des habitats d’espèces non concernés dans le cadre du projet afin d’éviter toute atteinte directe (Habitats à l’Ouest notamment).

- Les zones citées plus haut seront signalées.

ME 3 : Conservations d’arbres gîtes

Balisage, mise en défens et conservation d’arbres gîtes potentiels (n°9 et n°10 notamment) pouvant être inclus au plan masse.

- Les arbres gîtes identifiés (à minima n°9 et n°10) seront conservés.
- Dans la mesure du possible nous intégrerons, également, les autres arbres gîtes identifiés au plan de masse

MR 1 : Adaptation du calendrier des travaux

Il est recommandé de programmer la réalisation des travaux durant la période la moins impactante pour la faune. Cette période de moindre impact pour la réalisation des travaux de gros oeuvre se situe de la fin de l’été à la fin de l’hiver, et plus particulièrement d’octobre à la fin février. En effet, à cette période, la quasi-totalité des groupes d’espèces ont réalisé la partie la plus délicate de leurs cycles biologiques (nidification, reproduction).

- Cette période de moindre impact sera prise en compte pour le démarrage des travaux de gros œuvre.

MR 2 : Gestion des systèmes d'éclairage

Les éclairages extérieurs et intérieurs seront conçus de manière à réduire les pollutions lumineuses sur et aux abords du site tout en assurant leurs différentes vocations.

- Nous prendrons en compte ce point lors des études de conception électrique, VRD et paysagères.

MR 3 : Mise en place de nichoirs à Oiseaux

Afin d'offrir des sites de nidification de substitution et de favoriser la présence d'une avifaune diversifiée au droit de l'emprise, il est proposé la pose de nichoirs à oiseaux permettant de favoriser l'accueil de l'avifaune dans le bâti et dans les espaces verts.

- Des nichoirs seront intégrés au programme d'espaces verts.

MR 4 : Confinement du site en phase chantier

Le confinement du site sera réalisé à l'aide de filets à maille fine (barrière anti-intrusion). Ces filets permettront d'éviter la fréquentation du site par les amphibiens pionniers et protégés ayant un fort pouvoir de colonisation.

- Un filet sera mis en place en partie basse du terrain au droit du vallon afin d'éviter la remontée éventuelle d'espèces présentes en aval.

MR 5 : Gestion différenciée des espaces verts

Les pelouses et les gazons sont des zones où les usages et les intérêts écologiques peuvent être extrêmement variables. Une gestion par tontes différenciées de ces espaces est souvent bénéfique pour la biodiversité.

- Il s'agira notamment du traitement différencié des toitures terrasses végétalisées en phase d'exploitation de la résidence.

MR 6 : Création d'hibernaculums pour les reptiles

Il est proposé la mise en place d'un habitat minéral de type hibernaculums afin de favoriser l'accueil de reptiles au sein des espaces verts et des lisières. Cette mesure vise à créer un habitat propice pour où ils pourront se réfugier et également réaliser tout ou partie de leur cycle biologique (hibernation, reproduction, thermorégulation).

- Nous prévoyons d'intégrer un habitat minéral, notamment au droit des murs de soutènement proche du vallon.
- Dans la mesure du possible, nous utiliserons et conserverons les pierres et murs déjà existant sur le terrain pour préserver les espèces déjà présentes sur site.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Veillez croire, Monsieur, à l'assurance de nos sincères salutations.

Maxime POPESCU
Responsable de Programmes